

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE  
DES DECISIONS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES  
DE L'ANNEE 2017**

**Conseil communautaire du 04/04/2017**

*Ordre du jour :*

- **Approbation du Compte Administratif 2016 du budget annexe Ordures Ménagères**
- **Vote du Compte de Gestion 2016 du budget annexe Ordures Ménagères**
- **Vote du montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2017**
- **Vote du Budget Primitif 2017 du budget annexe Ordures Ménagères**
- **Approbation du Compte Administratif 2016 du budget général**
- **Vote du Compte de Gestion 2016 du budget général**
- **Vote des taux d'imposition 2017**
- **Vote du Budget Primitif 2017 du budget général**
- Questions diverses

-----  
*Nota :*

*Les points à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une délibération sont indiqués en gras. Les délibérations présentées ci-dessous sont un extrait des actes. Le texte intégral des actes peut être consulté au siège de la Communauté de communes dans les registres annuels des délibérations.*

**Motion n°2017/001 : Motion pour le maintien des services publics locaux au sein de la sous-préfecture de Brignoles**

Nous, conseillers communautaires de la Communauté de communes Provence Verdon, demandons instamment que les documents d'urbanisme, les délibérations budgétaires, les passeports, les cartes d'identité et, d'une manière générale tous les documents officiels que les mairies avaient le droit et le pouvoir d'établir auparavant, demandons instamment donc que toutes ces prérogatives soient rétablies.

A ce jour, nous sommes contraints d'aller jusqu'à Toulon pour effectuer ces démarches, accentuant ainsi les lourdeurs administratives, l'encombrement des routes et des villes, la pollution routière. Nous augmentons, de plus, et de manière non négligeable nos dépenses postales.

Cette recentralisation vers une préfecture totalement excentrée, va à l'encontre des lois de décentralisation qui établissaient des rapports équilibrés entre les centres préfectoraux, les services de l'état et les communes.

Nous, maires et élus de la Communauté de communes Provence Verdon, exigeons par conséquent que cesse la destruction programmée des communes rurales et que l'Etat revienne à des pratiques plus respectueuses de l'environnement comme des droits et des finances des citoyens qu'il a, théoriquement, la charge de servir.

-----

- **Délibération n°2017/036 : Approbation du Compte Administratif 2016 du budget annexe Ordures Ménagères**

**Le Conseil, après avoir étudié le Compte Administratif 2016, chapitre par chapitre et article par article et après l'avoir rapproché du Compte de Gestion établi par Monsieur le Percepteur de Barjols :**

- **APPROUVE** pour l'exercice 2016 le compte administratif qui s'établit comme suit :

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 725 580.69 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 410 718.13 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>

Soit un résultat d'exploitation pour l'exercice 2016 de + **314 862.56 €**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

-----

**Délibération n°2017/037 : Vote du Compte de Gestion 2016 du budget annexe Ordures Ménagères**

**Le Conseil, après avoir étudié le Compte de gestion 2016, chapitre par chapitre et article par article :**

- **APPROUVE** pour l'exercice 2016 le compte de gestion qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	0.00 €	0.00	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	622 925.09 €	0.00	314 862.56 €	937 787.65 €
<b>Total</b>	<b>622 925.09€</b>	<b>0.00</b>	<b>314 862.56 €</b>	<b>937 787.65 €</b>

Soit un résultat pour l'exercice 2016 de **+ 314 862.56 Euros**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

-----

**Délibération n°2017/038 : Vote du montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Année 2017**

**Après en avoir débattu et à la majorité des membres présents, le conseil communautaire :**

- **APPROUVE** l'édition d'un rôle annuel en 2017 pour la perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.
- **APPROUVE** le montant unitaire de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2017 à 311,00 €.
- **RAPPELLE** que les modalités d'application des coefficients minorant ou majorant le montant de la redevance de collecte et d'enlèvement des ordures ménagères sont définies dans un règlement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères approuvé par la délibération n° 2017/024 prise en date du 28 mars 2017.

-----

**Délibération n°2017/039 : Vote du Budget Primitif 2017 du budget annexe Ordures Ménagères**

**Le Conseil, après avoir étudié le Budget, chapitre par chapitre et article par article :**

- **ARRETE** pour l'exercice 2017, les sommes suivantes :

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 337 487.65 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 337 487.65 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

### Délibération n°2017/040 : Vote du Compte Administratif 2016 du budget général

Le Conseil, après avoir étudié le Compte Administratif 2016, chapitre par chapitre et article par article et après l'avoir rapproché du Compte de Gestion établi par Monsieur le Percepteur de Barjols,

- **APPROUVE** pour l'exercice 2016 le compte administratif qui s'établit comme suit :

<b>RECETTES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>7 064 366.65 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 004 038.14 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 717 833.64 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 785 551.37 €</b>

Soit un résultat d'exploitation pour l'exercice 2016 de + **346 533.01 €** et un résultat d'investissement pour l'exercice 2016 de – **781 513.23 €**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

-----

### Délibération n°2017/041 : Vote du Compte de Gestion 2016 du budget général

Le Conseil, après avoir étudié le Compte de gestion 2016, chapitre par chapitre et article par article :

- **APPROUVE** pour l'exercice 2016 le compte de gestion qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Investissement	323 377.88€	0.00 €	- 781 513.23 €	- 458 135.35 €
Fonctionnement	3 742 922.94 €	0.00 €	346 553.01 €	4 089 455.95 €
<b>Total</b>	<b>4 066 300.82 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 434 980.22 €</b>	<b>3 631 320.60 €</b>

Soit un résultat pour l'exercice 2016 de – **434 980.22 Euros**.

Conformément au tableau transmis à Monsieur le Sous-préfet de BRIGNOLES.

-----

### Délibération n°2017/042 : Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil, après avoir examiné les prévisions de recettes et de dépenses du Budget Primitif 2017 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe d'Habitation 2017 à 7,50 % générant un produit fiscal attendu de 2 835 825 €.
- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe Foncière Bâtie 2017 à 0.556 % générant un produit fiscal attendu de 139 072 €.
- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie 2017 à 6.40 % générant un produit fiscal attendu de 39 277 €.

Concernant, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), le conseil communautaire, après avoir examiné les prévisions de recettes et de dépenses du Budget Primitif 2017 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de voter un taux de CFE pour l'année 2017 à 31.11%, générant un produit fiscal attendu de 939 988 €.
- **DECIDE** une mise en réserve du taux de CFE Unique de 0.20%.

**Délibération n°2017/043 : Affectation des résultats de clôture des comptes administratifs 2016 au budget général de la communauté de communes**

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTÉ** la proposition de Monsieur le Président d'affecter en investissement la somme de **458 135.35 €** sur le compte 1068.

-----

**Délibération n°2017/044 : Vote du Budget Primitif 2017 du budget général**

**Le Conseil, après avoir étudié le Budget Primitif, chapitre par chapitre et article par article et après avoir précisé que pour l'année 2017 :**

- Le produit à percevoir au titre des contributions directes issues des taxes ménages (TH, TFB, TFNB) pour équilibrer le Budget s'élève à la somme de 3 014 174.00€,
- Le produit à percevoir au titre de la Contribution Foncière des Entreprises pour équilibrer le Budget est de 939 988.00€,
- Le produit à percevoir au titre de la CVAE est de 204 769.00€,
- Le produit à percevoir au titre de l'IFER est de 228 307.00€
- La contribution au fond national de garantie des ressources est de 1 412 432.00€

- **ARRETE** pour l'exercice 2017, les sommes suivantes :

<b>RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 749 026.23 €</b>
<b>RECETTES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 939 856.41 €</b>
<b>DEPENSES NETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 749 026.23 €</b>
<b>DEPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 939 856.41 €</b>

-----